

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	L	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C		
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	N/C	N/C	C	C		
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	L	C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de flotte de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17/02/2013	N/C	N/C	L	C	Interdiction depuis 2010.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	C	C	L	P/C	Les opérateurs de pêche ont été contactés et informés.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	C	C	N/A	N/A	N'a pas de flotte de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C		
Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	N/A	N/A		N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB.			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Certaines informations obligatoires manquantes : port d'opération.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone de compétence de la CTOI.		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Selon la Loi régissant le droit de pêche dans les eaux thaïlandaises de 1939, les navires de pêche étrangers n'ont pas le droit de pêcher dans les eaux thaïlandaises.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Aucun résumé fourni. Opérations de pêche surveillées par un SSN.		
5. Statistiques obligatoires										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	C	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	L	P/C	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	L	C		
Finales			30/12			C	C			
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	C	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	L	C		
			Finales	30/12			C	C		
Fréquences de tailles										
5.3.	• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C		Informations obligatoires non fournies.		
	• Pêcheries de surface	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A				
	• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C		Informations obligatoires non fournies.	
		Finales	30/12			N/C	N/C		Informations obligatoires non fournies.	
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.	Navires auxiliaires	30/06	L	C	N/A	N/A		N'a pas de flotte de senneurs.		
	Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A				
	DCP déployés par types	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A				
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	L	P/C	L	P/C	Captures pas par espèces; données de tailles non disponibles.	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	P/C	La profession a été informée de cette résolution.	
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Aucun chiffre d'interactions avec les tortues indiqué.	
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de flotte de senneurs.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Aucun chiffre d'interactions avec les tortues indiqué.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C	Deux palangriers thoniers utilisent des lignes d'effarouchement des oiseaux.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	C	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navire cargo.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/C	N/C	Infractions potentielles : 10. Réponses reçues : 0.	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	N'a ni expérience ni observateurs thaïlandais qualifiés disponibles. Souhaite des formations pour ses agents.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		
10. Programme de document statistique									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	C	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/10	C	C	C	C		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	C	C		
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations non fournies.	
11.6.	Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A			

Commentaires sur le niveau d'application de la Thaïlande des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par la Thaïlande des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Thaïlande par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

<p>Le CdA RECONNAÎT le travail important que la Thaïlande a entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par CdA08 en 2011, ainsi que les difficultés que la Thaïlande continue de rencontrer pour pleinement mettre en œuvre un certain nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris :</p>
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (mécanisme régional d'observation) : Notant les difficultés rencontrées par la Thaïlande dans la mise en œuvre d'un programme régional d'observation tel que décrit dans la présente résolution, en grande partie en raison de la limitation des ressources nationales et du manque d'observateurs dûment formés, le CdA ENCOURAGE la Thaïlande à faire d'autres améliorations dans la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/08 (liste des navires actifs) : Notant que la Thaïlande n'a pas déclaré sa liste de navires actifs pour 2011, le CdA EXHORTE la Thaïlande à fournir la liste dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolutions 09/06, 10/06, 10/12 (tortues marines, oiseaux de mer, requins-renards) : Le CdA note que la Thaïlande n'a pas mis en œuvre dans un délai raisonnable les exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins-renards dans sa législation nationale comme une exigence obligatoire. Le CdA EXHORTE la Thaïlande à transposer ces mesures dans sa législation nationale.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Notant les progrès que la Thaïlande a accomplis au cours de la dernière année en matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que la Thaïlande ne respecte pas ses obligations de déclaration des données de la CTOI, en particulier en ce qui concerne les données de prises et effort, de fréquences de tailles et de prises accessoires. Le CdA EXHORTE la Thaïlande à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/11 (mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) : Le CdA a noté les difficultés rencontrées par la Thaïlande en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution, en particulier la nécessité d'une meilleure coopération entre les autorités portuaires nationales, et a noté que la Thaïlande n'a pas fourni la liste des ports désignés. Le CdA EXHORTE la Thaïlande à mettre en œuvre les mesures du ressort de l'État du port et à déclarer les informations demandées dans la résolution pendant la période d'intersession.

Réponse : La Thaïlande a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 16 août 2012. Tous les problèmes identifiés n'ont pas été abordés dans cette réponse.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Thaïlande des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 de la Thaïlande, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas communiqué ses données de fréquences de tailles, comme l'exige la Rés. 10/02, |
|---|

pour la pêche côtière et la pêche de palangre.

- N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements au port, le rapport obligatoire sur les transbordements en mer et sa réaction aux rapports des observateurs qui mettent en évidence de possibles infractions, comme l'exige la rés. 12/05.
- N'a pas déclaré la liste de ses ports désignés, les autorités compétentes et la période de notification et n'a pas présenté de rapports d'inspection, comme requis par la rés. 10/11.
- N'a pas mis en place un programme d'observateurs , comme exigé par la rés. 11/04.
- N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la comparaison des exportations et des importations, comme exigé par la rés. 01/06.